

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC GRETZ ARMAINVILLIERS, 20 RUE DE PARIS 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mr Valentin DAHAN, représentant de la société SAS 6Ls Bretignolles Gournail S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 148 RUE DE SAINT GRATIEN 95120 ERMONT, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Société AMV 85	200	200 €
Société PRIMA VIRTUS INVEST	240	240 €
Société ROMALISE	420	420 €
Société BESLIER & SIMON	140	140 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 23 octobre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Marilyn CHEVRY
Chargée d'Affaires Professionnels

JST14

Lu et approuvé

CIC Est
GRETZ ARMAINVILLIERS
20 rue de Paris
77220 GRETZ ARMAINVILLIERS